L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER 1873. — [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 1 heure P. M., à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne—Un piano carré, un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine.

Par Francis Fernandez, au coin des rues Bourbon et Dumaine—Un magasin de grocerie.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 23 de la rue de Chartres—Marchandises Sèches et Lingerie.

Patience ! Patience !—Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro .... 5 cents.

AVIS.

L'*Abeille* ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à *la semaine* avec les porteurs de l'*Abeille*.

SPECTACLES.

Mercredi soir, 29 Janvier 1873.

ACADÉMIE.—Robin Hood.

VARIÉTÉS—A midi et le soir—Meg Merrilies, du drame Guy Mannering.

ST. CHARLES — Kind to a Fault—The Lingard Sketches—Les Ladrones.

SALLE DE LA PARFAITE-UNION. — Grande Foire Diocésaine—Concert et Pièce Comique.

MUSÉE D'ANATOMIE.—49 rue St-Charles.

Le Remboursement de la Taxe sur le Coton.

Les Etats-Unis sont certainement de tous les pays celui qui a le plus abusé de ses droits dans ses relations commerciales. En 60 ans, il a remué plus souvent son système douanier que l'Angleterre ou la France en deux ou trois siècles. Dans ce remuement presque perpétuel, les Etats-Unis ont commis des erreurs sans nombre ; ils ont entassé les hérésies économiques de manière à étonner le monde ; ils ont renversé les principes admis par tous les peuples et ont pour ainsi dire bravé la raison humaine ; ils ont été si loin, dans cette carrière d'abus, qu'ils n'ont fait exception pour personne, pas même pour leurs propres industries, quand il s'est agi de faire un revenu exceptionnel pour répondre à des charges extraordinaires. S'ils ont pu y tenir et si toutes leurs sources de fortune n'ont pas tari, cela vient des immenses richesses du pays dont nous avons eu fréquemment l'occasion d'indiquer la double base, base précieuse et qui consiste dans l'étendue presque sans bornes du territoire américain et la durée presque sans fin de l'émigration européenne. Les Etats-Unis ayant ces deux richesses, les premières de toutes, peuvent, sans risques sérieux, se livrer à toutes les aventures économiques et à toutes les fantaisies douanières les plus bizarres.

Le dernier tarif, dit le tarif de guerre, devait, selon toute probabilité, mettre fin aux plus importants rapports de commerce de ce pays avec l'Europe [illegible] peu près comme s'il eût dit : il me faut de l'argent pour payer mes frais de guerre, et je crois que j'en trouverai beaucoup par ce moyen ; je l'adopte. Il m'importe peu que les pays étrangers [illegible] ou non ; je n'ai pas la prétention de les empêcher de faire ce qu'ils voudront [illegible] ici payeront tant ou bien qu'elles n'entreront pas ; qu'ils en fassent autant, s'ils le jugent à propos, avec les nôtres et nous n'aurons rien à dire. —C'est ce qui s'appelle se mettre à cheval sur son droit, indépendamment de toute considération autre que son intérêt propre. Les Etats-Unis ont fait ce que nous venons de dire, et ils ont réussi. Bien plus, ils continuent à le faire et ils réussissent toujours. Ils pourront ainsi subvenir aux frais d'une administration fédérale qui commence à devenir fort coûteuse et amortir chaque année pour plus de $100,000,000 de la dette nationale.

Cela étant, il ne faut pas espérer qu'ils changent de si tôt leur manière d'agir avec l'Europe. Tant qu'ils auront un chiffre de dette notable, ils auront besoin d'un surplus de revenu pour y faire face, et en outre ils voudront toujours l'amortir graduellement et rapidement, quand rapidement que possible. Mais ce qu'ils ne feront pas pour l'étranger, ils pensent le faire pour eux-mêmes dès l'instant que cela leur paraîtra possible. Nous avons dit plus haut que dans ce vaste besoin de revenu, les Etats-Unis n'avaient pas hésité à frapper même leurs propres industries et la taxe sur le coton en est une preuve. Mais le besoin de cette taxe est moins impérieux qu'il y a quelques années ; la culture du coton est d'une vraie importance pour le règlement des comptes avec l'étranger et, d'ailleurs, il paraît que cette taxe pesait plus en définitive sur le producteur que sur l'acheteur, bien que ce fut une taxe dite d'exportation, et, pour toutes ces raisons, il est question aujourd'hui de la rembourser aux pauvres diables de planteurs du Sud que le Congrès avait ainsi grévés au moment même où il les privait de leurs moyens ordinaires de production par l'abolition du travail forcé. Nous pensons que le mouvement réussira.

Le bill pour le rappel de cette taxe a été, dit-on, à la Chambre des Représentants au Congrès une force surprenante. C'est là le mot dont se sert une correspondance particulière, mais le mot est impropre en ce sens qu'il pourrait faire croire que la majorité de la Chambre a renoncé à son hostilité politique envers le Sud. La politique n'est ici pour rien. Il ne s'agit que d'un acte de justice et de bonne économie. Les Etats-Unis ont besoin de coton, il faut donc en encourager la culture. C'est sur cette considération appuyée que les promoteurs du rappel ont compté en adressant un mémoire à chaque membre de la Chambre. Le plus souvent, ces mémoires, en réparation d'erreurs ou d'injustices, ne sont pas lus par la masse des représentants qui ne prennent pas habituellement part aux discussions parlementaires, mais les orateurs les lisent et les étudient pour avoir un thème de discours à la prochaine occasion et cela suffit. Quand un orateur prend la parole, il est certain qu'un autre la prendra soit pour l'appuyer soit pour le combattre ; alors le sujet devient d'un intérêt général et les masses sont forcés de s'en occuper comme les bills votés. C'est sur un intérêt de ce genre que les planteurs du Sud peuvent compter.

Le mémoire dit que la loi imposant la taxe sur le coton est inconstitutionnelle, attendu qu'elle a été lancée et exécutive dans ses effets, qu'elle a pesé uniquement sur le producteur, et qu'elle a été adoptée à une époque où tous les Etats n'étaient pas représentés et sous l'impression que le poids en retomberait sur les consommateurs seuls. La Cour Suprême s'étant divisée sur la constitutionnalité de la loi, ceux qui en ont été victimes n'ont d'autre ressource qu'une demande adressée directement au Congrès.

On pense bien que la question de constitutionnalité est ici de faible importance, bien qu'elle ait divisé la Cour Suprême.

La vraie question est celle-ci : Avait-on besoin de cette taxe, et fallait-il en accabler ceux qui, parmi les exploitateurs du sol aux Etats-Unis, leur rendent le plus grand service en leur fournissant un produit qui a son prix comme sur les marchés d'Europe dont l'Amérique a un si grand besoin ?

Or, la question posée ainsi est résolue, d'autant plus que le Congrès actuel n'est pas celui qui a décrété la taxe. Il pourra sans contradiction, en voter le remboursement.

Le mouvement, nous n'avons pas besoin de le dire, est appuyé par toutes les législatures du Sud et [illegible] sont présentés par l'hon. R. B. Currie, l'hon. James Hughes, l'hon. W. L. Stickney et l'hon. Hannibal V. Johnson, avec des statistiques sur le coton exporté. Ils démontrent que la taxe a été payée par le producteur et non par l'acheteur [illegible] qu'il n'est pas permis [illegible] que le mais ou le blé ; que le coton va partout à l'étranger, de même que le mais et le blé ne se consomment pas entièrement dans les Etats-Unis; les grains s'exportent comme le coton, et cependant nul n'a eu l'idée d'imposer le blé ou le mais. Si un parti osait le faire, il serait bientôt exterminé par l'Ouest et le Nord réunis, et certainement la taxe ne serait pas payée une seule fois. Eh bien, la taxe payée par le coton est absolument semblable à celle qui pèserait sur les céréales de l'Ouest.

[illegible]

Revue des Journaux.

[illegible]

On dit, poursuit le Times, que James F. Casey serait disposé à accepter la place de [illegible].

[illegible]

L'écrivain se montre [illegible] aux cris des hommes de couleur de Cuba [illegible] Etats-Unis, il y a [illegible] la Jamaïque la guerre [illegible] République américaine ?

La République reproche au Picayune de ne pas être satisfait des changements opérés dans les institutions du pays. Cette feuille trouve que des changements [illegible] ont donné le monopole des annonces judiciaires, la publication des lois du Congrès, les impressions de la ville : $200,000 par an pendant quatre ans pour les impressions de l'Etat, sont des changements admirables, excellents et, avec [illegible] ces heureuses dispositions d'esprit lui ont permis de se réconcilier.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le prochain bénéfice de la saison est celui d'un des deux premiers rôles, de M. Molina. [illegible] rôles. Il est apprécié et aimé du public, et bénéfice n'attire, ce soir au Théâtre une foule sympathique. [illegible] Prata n'a pas été [illegible] Nouvelle-Orléans et où le [illegible] dans leurs postes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de ce théâtre était comble [illegible] pour la première [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible] l'ex-gouverneur Warmoth et [illegible] Pinchback sont arrivés tous les trois à Washington [illegible] matin.

Le Congrès fédéral ne tardera pas [illegible] à prendre sérieusement en considération l'imbroglio politique de la Louisiane et sera appelé à opter entre la légitimité du peuple et l'usurpation [illegible] qui siège à la citadelle de la rue Dryades.

Le pseudo-gouvernement Kellogg n'a pas encore donné signe de vie [illegible] mutisme absolu. Il n'est guère [illegible] de la Louisiane.

M. Kellogg avait compté qu'il règnerait en maître absolu sur une classe de nègres ignorants [illegible] venus du Nord pour les exploiter.

[illegible] Girod, appartenant à la veuve Sullivan.

[illegible]

Le corps de la victime a été transporté à la station du premier précinct de police, et le [illegible] drame sanglant [illegible]

Hier, vers midi, une querelle est survenue dans les [illegible] bain "Crescent City," entre Auguste Bertel, le surintendant du chemin, et un conducteur de char [illegible] McCormack.

[illegible] rue des Saules [illegible] Seconde, et Bertel a été arrêté.

Un incendie s'est déclaré vers huit heures hier soir dans une maison de bois à un étage, située au coin des rues Columbus et Villeré, appartenant à M. Charles Bernard et occupée par C. B. Woodman, qui y tenait une grocerie.

Le feu a été promptement éteint, mais les marchandises ont été endommagées par l'eau.

[illegible]

Législature de la Louisiane.

Séance du 21 Janvier 1873.

SÉNAT.

Le Sénat est réuni à midi [illegible] la présidence du lieutenant-gouverneur D. B. Penn. 14 membres répondent à leurs noms.

Le sergent-d'armes va à la recherche des membres absents.

[illegible] sénateurs arrivent formant un quorum.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et approuvé.

Un message de la Chambre demande le concours du Sénat à la résolution conjointe de la Chambre [illegible]

Le président du Sénat nomme les comités suivants :

Judiciaire—MM. Hoson, White, de Rabider [illegible]

Finances—MM. Cage [illegible] Worrel et Todd.

Dépenses casuelles—MM. Campbell, McDonald, Swords, Thompson et Noland.

[illegible]

M. Lewis présente une résolution [illegible] les sénateurs et représentants de la Louisiane au Congrès de demander et d'exiger la reddition immédiate de l'usage de la propriété autrefois employée comme succursale de la monnaie des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

M. Lewis informe le Sénat qu'il présentera sous peu les bills suivants :

[illegible]

Sur motion de M. Booth, les sénateurs se rendent à la Salle des Représentants dans le but de voter pour un sénateur [illegible]

CHAMBRE.

La séance est ouverte à une heure moins un quart.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

[illegible]

M. McCabe présente une résolution demandant à l'administration nationale l'usage de l'hôtel de la Monnaie comme maison d'Etat.

[illegible]

Pseudo-Législature.

Séance du 21 janvier.

SÉNAT.

Il n'y a pas de quorum avant midi [illegible]

[illegible]

M. Harris présente un bill pour la sûreté des livres d'enregistrement [illegible]

M. Brewster présente un bill requérant [illegible] dans tous leurs droits civils et politiques [illegible]

[illegible]

M. Kean présente une résolution pour affirmer le droit de ceux [illegible] des propriétés [illegible] taxes d'Etat [illegible]

Le bill de M. Dewees relatif à la sortie des nouveaux [illegible] porte qu'un comité sera constitué et agira, pour l'Assemblée Générale, dans le cas de la vente des [illegible] qui doivent être vendus sous les clauses de l'acte 19 de 1872.

Sur motion de M. Gair, le bill pour l'expulsion de certains membres est ajourné à une semaine.

M. Sewell, à propos du bill du chemin de fer Central, soutient que c'est une suite de la grande fraude du chemin de Chattanooga ou du chemin de Mobile et Texas pour lequel l'Etat s'est engagé à fournir 3 millions de piastres et [illegible] la ville a fait déjà tant de concessions.

M. Sown, président du comité des chemins de fer, rappelle M. Sewell à l'ordre. Dire que le bill est une fraude c'est attaquer la commission qui sur ce projet a fait un rapport favorable.

M. Sewell s'en console [illegible] le cours de ses réflexions [illegible] la commission pour son défaut d'intelligence quand elle a présenté son rapport favorable [illegible] d'une fraude gigantesque.

M. Sewell occupe l'attention de la Chambre pendant plus d'une heure.

M. Keating soutient la commission et va jusqu'à dire que les adversaires du bill sont à la solde d'influences [illegible]

M. Sewell répond que M. Keating peut dire qu'il est payé, [illegible] une personne, il en a [illegible]

D'autres membres de l'opposition se lèvent et protestent [illegible] la remarque faite par M. Keating.

M. Gant appuye chaudement le bill. Il dit que si le chemin est construit, il pénètrera dans une section du pays qu'il représente, la paroisse de St-Landry, et que les bénéfices qu'elle en retirera donnera toute autre considération.

La discussion continue encore quelque temps et la Chambre s'ajourne au lendemain à midi et cinq minutes.

—Les Directeurs de la compagnie connue sous le nom de *Thibodaux Bridge Co.*, dans le premier janvier 1873, se sont dernièrement assemblés et ont nommé M. H. W. Tabor, président de la dite compagnie, pour remplir la vacance occasionnée par la mort de Mr. J. F. Rivière. De plus il a été déclaré que le dividende semi-annuel était $2.50 par action ou de quatorze piastres pour cent sur le capital.

Nous lisons dans l'*Iberville South* :

Nos planteurs font lentement leur préparatifs pour la récolte de l'année prochaine. Le prix qu'on offre aux travailleurs est à peu près le même que l'année [illegible]

—Dans un avis publié aujourd'hui dans nos colonnes, M. J. F. Chess, propriétaire de la patente de la fameuse Huile Septoline, [illegible]

L'ÉPERVIER (?) — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. E. B. Mannion, rue Carondelet [illegible] sur tous leurs correspondants.

[illegible] HOME STOMACH BITTERS, [illegible]

[illegible] CATHERINE [illegible] veuve de F. BUCHOLD [illegible]

[illegible] HYPOLITE BIENVENU, âgé de [illegible]

[illegible] DUFOUR VÉRONIQUE, native de [illegible]

[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible]

TAPIS ET RIDEAUX.

[illegible] A. BROUSSEAU [illegible] Chartres

IMPORTATEUR ET MARCHAND

En Gros et en Détail

DE TAPIS

[illegible]

Sirop Pectoral Balsamique de Dupuy.

[illegible]

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

[illegible]

J. SAGET, Armurier,

[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

[illegible] EDOUARD SIGO [illegible]

CONCERT

A LA LOGE LA PARFAITE UNION.

JEUDI SOIR [illegible] CONCERT [illegible]

Le Rév. Père Bouengeois,

A SAINTE-ROSE DE LIMA.

[illegible]

AU PUBLIC.

AYANT été averti que certaines personnes qui ne sont pas plus responsables qu'elles n'ont de principes [illegible] notre HUILE SEPTOLINE [illegible]

[illegible]

Avis.

PERDU UN [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA LOUISIANE.

[illegible]

J. H. MARTINSTEIN,

121 . . . Royale . . . 121

(Entre Toulouse et St-Louis)

CE MAGASIN, ayant [illegible]

GRANDES RÉDUCTIONS

DANS LES PRIX.

[illegible]

LE SEUL ET VÉRITABLE MAGASIN

MARTINSTEIN.

CHEAP JOHN ! ! !

NOUS appelons l'attention du public sur ce NOUVEAU MAGASIN récemment ouvert au No [illegible] rue Royale. Les marchandises y sont vendues bon marché, et toujours à des prix [illegible]

[illegible]

E. B. MANNION

RUE CARONDELET

—Nouvelle-Orléans—

[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Moulin à scies à vendre.

[illegible] PITALUGA & PETIT [illegible]

Avis.

[illegible]

Escargots ! Escargots !

75,000 Escargots (gros et choisis).

[illegible]

Demande de Jardinier.

[illegible]

[illegible] T. A. D'HÉMÉCOURT [illegible]

Pommes de terre pour plant,

POMMES ET OIGNONS.

[illegible]

JOS. KELLER

Banque d'Epargnes de la Louisiane,

No 92 de la rue du Camp.

[illegible]

TOUS LES SAMEDIS SOIR

[illegible]

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

[illegible]

MME BONGRO, au No [illegible] de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine [illegible]

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, 11 Janvier 1873.

AVIS RELATIF AU FRET.

LE FRET POUR TOUT LE PARCOURS [illegible]

[illegible]

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DÉPARTEMENT DU FRET DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 11 Janvier 1873.

AVIS RELATIF AU COTON.

[illegible]

E. A. BURKE, Agent du Fret.

SECOND ÉTAT SEMI-ANNUEL

— DE LA —

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS,

166, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MAGNERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	[illegible] LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

ÉTAT DU

Louisiana Savings Bank

AND

SAFE DEPOSIT COMPANY,

No. 35 de la rue du Camp.

27 JANVIER 1873.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

JOHN S. WALTON, Caissier.

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

[illegible]

JAMES H. LOW, Président.

Great Southern Dollar Store,

[illegible] Rue du Canal [illegible]

250,000 ARTICLES NOUVEAUX [illegible]

F. MEUNIER,

24 . . . Rue de Chartres . . . 24

[illegible] AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK.

[illegible] VÉRITABLE DENTELLE [illegible] LINGERIE et ARTICLE BLANC.

Changement de domicile.

J. [illegible]

COURS PRATIQUE

Lecture musicale (Solfège),

PAR MR. H. DUBOS,

[illegible]

Gonzales Frères,

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

[illegible] Camp et Commune.

120,000 CIGARES [illegible]

GONZALES FRÈRES.

Cuisinière.

ON demande une [illegible]

1er Collége Commercial de Dolbear

[illegible]

ELIXIR DES ARABES,

PERFECTIONNÉ,

BREVETÉ S. G. D. G.

CE produit [illegible]

[illegible]

La société TRISCONI & MAIRE [illegible]

[illegible] ALFRED MAIRE.

ED. L. ZELL,	J. B. TOSCANO,
Pre de Sto.-Cruz.	En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS [illegible]

BONBONS, DRAGÉES, LOSANGES, etc.

CHOCOLATS.

[illegible]

GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" de célèbre H. P. Diehl,

TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 155, rue du Canal.

QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL,

— 1872. —

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie.... $617,128 65
" maritimes.... 184,398 10
" de rivières.... 73,[illegible] 91

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAIN, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

RÉCAPITULATION

DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 3 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessement de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $201,175 99 ; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAIN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Pollay,
Chs. De Ruyter,	J. Egié,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wilts,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
E. Cambon,	J. B. Levert.

H. CLOSTERMANN — JPH BAYLE

CLOSTERMANN — & — BAYLE,

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

[illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No [illegible] rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI

DE

NORMAN & REISS

[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible] DU SUD,

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS. — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

Fire Works !

ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS.
[illegible] WHEELS,
[illegible] WHEELS,
[illegible] WHEELS,
[illegible]
PISTOLS [illegible]
[illegible]
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY
LITTLE SHOP FLY.
A vendre par

NORMAN & REISS,

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

[illegible]

MAISON AUGE,

[illegible]

ARRIVAGES PAR FRANKFURT.

[illegible]

COMPOSITION J. AUGÉ POUR LES CHEVEUX.

[illegible]

AVIS.—[illegible] EMPIRE [illegible]

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

[illegible]

A Vendre,

[illegible] CRYSTAL PALACE SALOON AND LODGING HOUSE [illegible]

A Vendre,

L'HOTEL [illegible] HOTEL D'ORLÉANS [illegible]

A Vendre,

— POUR CAUSE DE DÉPART —

UN CAFÉ [illegible]

A Vendre,

[illegible]

Patrons pour tout le monde.

[illegible]

WM. E. COOPER, [illegible]